



PRESENTATION DU PROJET D'ACCORDERIE
QUARTIERS SUD DU MANS

Table des matières

ACCORDERIE QUARTIERS SUD DU MANS	1
Nom de l'Accorderie	2
But du projet	3
Origine du projet	3
Objectif général	3
Description du projet	3
LES PRINCIPES DE BASE	3
Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu	3
L'échange repose sur le temps et non l'argent	3
Équilibre dans les échanges	4
De l'échange et non du bénévolat	4
Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs	4
DE L'ÉCHANGE DE SERVICES A TROIS NIVEAUX	4
Premier niveau : l'échange individuel	4
Deuxième niveau : les activités collectives d'échange	4
Troisième niveau : l'échange associatif	4
LES TYPES DE SERVICES ECHANGES	5
UN ANIMATEUR DE LIEN SOCIAL	5
PERIMETRE D'ACTION	5
MOYENS ACTUELS	5
UN RESEAU D'ACCORDERIES AU NIVEAU NATIONAL	5
OBTENIR UN LABEL POUR DEVENIR UNE ACCORDERIE	6
CREER DES CONDITIONS DE REUSSITE	6
PERMETTRE A NOTRE ACCORDERIE D'OBTENIR L'AGREMENT	6
DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE	6
Conclusion	6
Annexe	
Chartes des Accorderies nationales	

But

L'Accorderie vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion en renforçant les solidarités entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents, par des échanges de services croisés sans circulation d'argent.

Origine du projet

La première Accorderie a vu le jour au Québec en 2002, elle est apparue en France en 2009 dans le 19^{ème} arrondissement de Paris puis à Chambéry. A ce jour 22 accorderies existent en France, soit 5300 accordeurs et 30 000 heures d'échanges.

Objectif général

L'**Accorderie** développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, **les Accordeurs**.

L'**Accorderie** fait plutôt le pari qu'il est possible de créer cette richesse collective et solidaire en se basant sur la contribution de tous les membres de la communauté. L' Accorderie, c'est une façon démocratique et organisée de construire une alternative au système économique dominant, avec ce qu'il comporte d'inégalités, et d'entrer dans la spirale sympathique d'un réseau qui concrétise sa croyance que le monde peut fonctionner autrement, en ne laissant personne de côté, et qu'il est possible de produire et de consommer autrement.

Description du projet

LES PRINCIPES DE BASE

1) Une heure de service rendu vaut une heure de service reçu

Le principe de fonctionnement de base de l'Accorderie est qu'une heure de service rendu vaut une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

2) L'échange repose sur le temps et non l'argent

La monnaie d'échange de l'Accorderie, c'est le temps et non l'euro. Le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est pour rembourser les dépenses liées à un service rendu. Par exemple, c'est l'Accordeur qui demande de l'aide pour peindre son logement qui doit fournir la peinture.

3) Équilibre dans les échanges

L'adhésion à une Accorderie implique, de la part de chaque Accordeur, une obligation morale vis-à-vis du groupe et une aptitude réelle à rendre service. Il est essentiel que chaque Accordeur s'engage à participer aux échanges, par des offres et par des demandes, afin de garantir la survie du système. Un équilibre est nécessaire afin de rester dans l'optique de l'échange.

4) De l'échange et non du bénévolat

Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration. Participer à un comité de travail ou accomplir une tâche technique pour l'Accorderie est considéré comme un service rendu. Chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service.

5) Prise en charge de l'organisme par les Accordeurs

L'animation de l'échange de services et l'organisation des activités d'échange sont sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs. Une Accorderie ne saurait fonctionner sans la participation des Accordeurs. L'Accorderie prend la forme d'une association qui est gérée par un Conseil composé d'Accordeurs.

DE L'ÉCHANGE DE SERVICES À TROIS NIVEAUX

Premier niveau : l'échange individuel

La raison d'être de l'Accorderie, c'est le développement de l'échange de services de type individuel afin de rendre possible des échanges à partir des compétences, des talents et des savoir-faire de chaque Accordeur. L'échange de type individuel peut se faire entre deux Accordeurs ou entre un Accordeur et un petit groupe d'Accordeurs. Le temps échangé est inscrit directement du compte d'un Accordeur à un ou plusieurs autres comptes d'Accordeurs.

Deuxième niveau : les activités collectives d'échange

Les activités collectives d'échange sont des services d'intérêt « général » qui s'adressent à l'ensemble des Accordeurs. Ces activités collectives d'échange peuvent concerner simultanément plusieurs Accordeurs et plusieurs échanges. Ce qui les caractérise, c'est que l'Accorderie sert d'intermédiaire, c'est-à-dire qu'elle reçoit des heures et en débourse pour le service offert. Ces activités collectives d'échange peuvent prendre différentes formes (ex : un groupe d'achats).

Troisième niveau : l'échange associatif

L'échange de type associatif a pour objectif de faire fonctionner l'Accorderie en s'appuyant sur les services offerts par les Accordeurs. Elle rémunère chacun d'entre eux avec du temps dès qu'il y a participation à l'organisation et au fonctionnement de l'Accorderie ou à ses activités courantes. Dans l'échange associatif, **l'Accorderie est toujours l'acheteur.**

LES TYPES DE SERVICE ECHANGES ?

Chaque Accordeur propose ses compétences aux autres. Avec l'Accorderie, il n'y a plus de talents cachés. Repassage, gardiennage, initiation à la cuisine, à la guitare ou à l'anglais, couture, peinture, jardinage, bricolage, aide au déménagement... Toutes ces activités peuvent s'inscrire dans le cadre d'échanges de services au sein d'une Accorderie.

UN ANIMATEUR DE LIEN SOCIAL

Chaque Accorderie est animée par un(e) animateur (trice) de lien social. Son rôle est de faciliter la mise en relation entre les Accordeurs et la prise en charge de l'Accorderie par les Accordeurs. Il/elle est garant(e) du bon fonctionnement de la « banque de temps ». En outre, il/elle entretient un contact régulier avec les Accordeurs et contribue à identifier et valoriser leurs savoir-faire.

PERIMETRE D'ACTION

Le périmètre du Centre Social soit 28.000 habitants (cf carte en Annexe).

MOYENS ACTUELS

Un groupe projet d'une dizaine de personnes est déjà constitué pour conduire le projet de création.

Le centre social des quartiers sud accompagne le projet jusqu'à sa mise en place et son fonctionnement.

- Co-animation de réunions création de projet
- Soutien logistique : ordinateur, téléphone, matériel de bureau, salle,
- Travailleurs sociaux

Un réseau d'Accorderies au niveau national

Nous bénéficions de l'appui et de l'accompagnement du réseau national.

Zoé Renaut-Revoire, Déléguée Générale du Réseau des Accorderies de France nous accompagne de ses conseils dans les différentes les étapes du projet.

Un site internet national est à notre disposition pour faire connaître le réseau : <http://www.accorderie.fr/>

Les Partenaires du réseau national sont les suivants



Avec le soutien de :



Obtenir un label pour devenir une Accorderie

CREER DES CONDITIONS DE REUSSITE

- L'Accorderie est un projet de territoire, en réponse aux besoins et enjeux locaux d'un territoire de vie, en complémentarité avec l'existant.
- La constitution d'un collectif de porteurs de projet, avec une volonté et une démarche active pour impliquer les habitants du territoire visé et une ouverture à toute personne intéressée
- L'implication des partenaires de l'action sociale du territoire (centres sociaux, Régies de quartier, autres partenaires)
- La participation des partenaires institutionnels dont au moins une collectivité territoriale en tant que bailleur de fonds
- Une organisation autonome et la gouvernance des Accordeurs : la place des Accordeurs doit devenir centrale, tout en conservant le maillage partenarial.

DES MOYENS A METTRE EN OEUVRE

- **Un local vitrine**, propre à l'Accorderie, à la croisée des flux.
- **Un salarié, animateur de lien social**, en cohérence avec le groupe projet
- **Des outils de gestion (la banque de temps)**, une formation, des échanges de pratiques régulières...

Si des étapes sont déjà franchies, nous avons besoin de votre aide financière ou matérielle pour que notre Accorderie soit réalisée et agréée.